



UNIVERSITE DE CORSE-PASCAL PAOLI
ECOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIETE
UMR CNRS 6240 LISA DTDD



Thèse présentée pour l'obtention du grade de
DOCTEUR EN SCIENCES JURIDIQUES
Mention : Droit Public

Soutenue publiquement par

Yves NASSOURI

le 10 novembre 2017

Les Corrélations entre le processus juridique de décentralisation et le développement durable d'un territoire. Les cas du Burkina Faso et de la Corse (France)

Directeur :

M. Jean-François POLI, Dr-HDR, Université de Corse

Rapporteurs :

Mme Amel AOUIJ-MRAD, Professeure, Université de Tunis
M. Michel-Louis MARTIN, Professeur Emérite, Université de Toulouse I, Capitole

Jury

Mme Amel AOUIJ-MRAD, Professeure, Université de Tunis
M. Michel-Louis MARTIN, Professeur Emérite, Université de Toulouse I, Capitole
M. Jean-Yves COPPOLANI, Professeur Emérite, Université de Corse
Mme Florence JEAN, Dr, Université de Corse

RESUME

La décentralisation est généralement perçue comme étant une action par laquelle la gestion administrative d'un territoire est remise à des autorités locales élues.

Au Burkina Faso où le processus est en cours, la décentralisation se réfère au processus de transfert des pouvoirs, de l'autorité, des fonctions, des responsabilités et des ressources nécessaires, du gouvernement central aux administrations décentralisées ou aux divisions administratives.

La décentralisation constitue donc un principe essentiel de la définition de stratégies de développement basées sur la bonne gouvernance et de mise en place des politiques publiques. Elle se définit alors comme étant la recherche d'une meilleure efficacité de l'action publique par son affectation aux collectivités territoriales les plus susceptibles de la mettre en œuvre efficacement.

L'objectif visé par la décentralisation est donc de permettre aux territoires, avec les pouvoirs qui leur sont conférés de créer des politiques, des programmes et projets qui tiennent compte des spécificités locales, afin de favoriser leur développement durable.

Le **développement durable** est quant à lui « un **développement** qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹. Il constitue une démarche, un processus d'évolution, une dynamique bien plus qu'un ensemble de normes à atteindre.

Le développement durable vise initialement trois objectifs :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement.
- Améliorer l'équité sociale.
- Améliorer l'efficacité économique, c'est-à-dire favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières.

La décentralisation a généralement pour objectif de favoriser le développement économique et le progrès social, le développement durable.

Mais quel est l'impact réel de la décentralisation sur le développement d'un territoire ? Le statut particulier conféré à la Corse en tant que collectivité territoriale française a-t-il permis à l'île de mettre en place et réussir son développement durable ? Quel est le rôle sinon l'impact de la décentralisation dans le processus de développement durable du Burkina Faso ? En analysant ces deux cas, il est possible d'établir des corrélations entre le processus Juridique que représente la décentralisation ; et le développement durable d'un territoire.

Mots Clefs :

Développement durable, décentralisation, développement local,

¹ citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

SUMMARY

Decentralization is generally perceived as an action by which the administration of a territory is given to elected local authorities.

In Burkina Faso where the process is underway, decentralization refers to the process of transfer of: power, authority, functions, responsibilities and resources, from central government to local administrations or administrative divisions.

Decentralization is thus an essential principle for the definition of development strategies based on good governance and implementation of public policies. As a matter of fact, it can be defined as the search for greater efficiency of public action by its allocation to local authorities most likely to implement it effectively.

The goal of decentralization is to enable the territories, with the powers conferred to them, to set up policies, programs and projects that take into account local specificities, in order to support their sustainable development.

Sustainable development consists in "a development that meets the needs of the present time without compromising the ability of future generations to meet theirs."i It is an approach, an evolution process, a stepping stone much more than a set of standards to achieve.

Sustainable development initially aims for three objectives:

- To maintain the integrity of the environment.
- To improve social equity.
- To improve economic efficiency, that is to say to promote optimal management of human, natural and financial resources.

Decentralization generally aim to promote economic development, social progress, and sustainable development.

But what is the real impact of decentralization on the development of a territory? Has the special status granted to Corsica as a French local authority allowed the island to set up a successful and sustainable development? What is the role and impact of decentralization in Burkina Faso's sustainable development process? By analyzing these two cases, it is possible to establish a correlation between the legal process of decentralization; and the sustainable development of a territory.

Keywords : Sustainable development, decentralization, local development,